

AVIS PUBLIC



**ENTRÉE EN VIGUEUR
ORDONNANCE RCA 22-O.02**

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, à 19 h, l'ordonnance suivante :

- RCA 22-O.02 : empiètement permanent sur le domaine public d'une clôture en mailles de chaîne le long de l'avenue Bois- de-Coulonge

Et ce, en vertu de l'article 2(2) du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22)

Cet ordonnance entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 7 septembre 2023.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT D'ANJOU
Ordonnance RCA 22–O.02**

**ORDONNANCE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC (RCA 22)**

Vu l'article 2 du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22);

À sa séance ordinaire du 5 septembre 2023, le conseil d'arrondissement d'Anjou décrète :

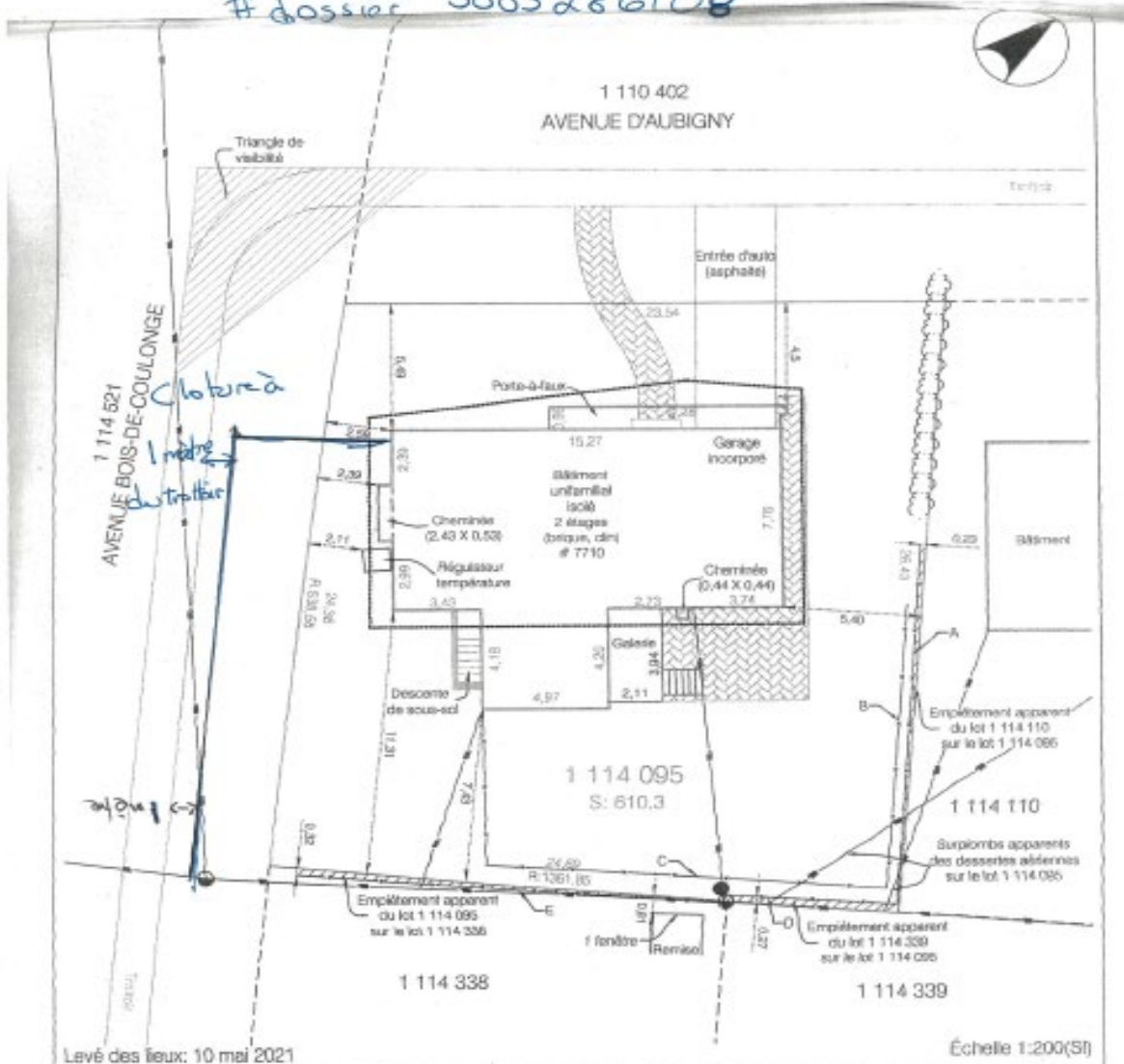
1. Que soit accordé l'empiètement permanent sur le domaine public d'une clôture en mailles de chaîne de couleur noir d'une hauteur de 1,80 mètre, implantée à 1,0 mètre du trottoir situé le long de l'avenue Bois- de-Coulonge, sur une longueur de 18,0 mètres, tel qu'illustré sur le plan joint annexe A.
2. À défaut de la réalisation des travaux dans un délai de 24 mois, cette ordonnance deviendra nulle et non avenue.
3. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

ANNEXE A – Extrait du plan fourni par le requérant

GDD 1233303002

ANNEXE A - Extrait du plan fourni par le requérant

dossier 3003286108



Plan annexé au
Certificat de localisation

Le présent certificat de localisation est fait aux fins de la vente ou à l'obtention de financement hypothécaire. Il ne doit pas être utilisé à d'autres fins sans autorisation écrite du sousigné. Les bâtiments sont mesurés à partir du revêtement.

Légende:

- Clôture
- Haie
- Ligne électrique
- Tige de fer
- Poteau
- Hauban
- Bâtiment
- Limite cadastrale
- Haut de talus
- Bas de talus
- Repère d'arpentage
- Piquet de bois
- Borne fontaine

Propriété de: Vlasta Antosova
Lot: 1 114 095
Cadastre: du Québec
Circonscription foncière: Montréal
Municipalité: Ville de Montréal
Arrondissement: Anjou
Zonage municipal: RCA 40

Signé à Lévis Minute: 431
Date: 2021-06-25 Projet: 215268.1.10

Denis Philippe Lévesque Charest,
arpenteur-géomètre

GÉOMOG
ARPENTAGE • SCAN 3D

Géomog
Arpenteur-Géomètre inc.
www.geomog.com
Tél. : 1-418-988-0918
3692 ave des Églises, suite 101
Lévis, G6X 1X4

Copie conforme à l'originale: